



Assemblée générale

Distr. limitée
18 novembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Troisième Commission

Point 72 b) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales**

**Chine, Iran (République islamique d') et Sierra Leone* : amendement
au projet de résolution A/C.3/70/L.46/Rev.1**

Reconnaissance du rôle des défenseurs des droits de l'homme et de la nécessité de les protéger

Amender le paragraphe 10 h) comme suit :

Les technologies de l'information et des communications ne soient pas utilisées d'une façon qui s'apparente à une immixtion arbitraire ou illégale dans la vie privée des personnes;

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.

